

n°CCAS006DL2023

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 13/03/2023

Le 13/03/2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Eliane CHAPON ; Elyane BOHL ; Bernard JAVAZZO ; Annie LESAGE ; Josiane MARTIN ; Marion LECLERE

Excusé / Absent : Manuel TRIAES

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

L'an deux mille vingt trois, le treize mars, le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/03/2023

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE
Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose une adoption du budget primitif avant le 15 avril.

Au préalable, il convient de présenter un rapport d'orientation budgétaire et de discuter desdites orientations qui vont présider à l'élaboration du budget du CCAS.

Il s'agit donc de l'objet du présent débat.

1. Contexte budgétaire :

Le budget du CCAS doit tenir compte du contexte budgétaire toujours aussi contraint de la ville de Pierre-Bénite dans le cadre établi notamment par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Les projets du CCAS, s'ils sont toujours plus proches des besoins des habitants, sont régis par une logique de recherche d'économies.

2. La situation financière du CCAS de Pierre-Bénite

Les recettes de fonctionnement se composent principalement de la subvention versée par la ville et dans une moindre mesure des subventions versées par l'Etat pour le Programme de Réussite Éducative (PRE) et par la Métropole au titre de la mission de référence RSA.

Les produits de service incluront comme précédemment la prestation de service pour le voyage annuel des aînés.

Les charges de personnel représentent 80% des dépenses de fonctionnement.

Tandis que les charges à caractère général représentent 20 %.

En 2022, un projet d'accueil mutualisé s'est concrétisé dans le but d'apporter un premier niveau d'information en mairie sur les services proposés par l'action sociale comme le service de portage de repas ou les activités seniors... Ainsi, en janvier 2023, un agent d'accueil du CCAS a intégré l'équipe de l'accueil central.

Les orientations du budget primitif 2023 du CCAS

Le budget du CCAS devra nécessairement s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Pour l'ensemble des projets ainsi que la poursuite de la mission quotidienne du CCAS, incluant notamment le Programme de Réussite Éducative, les charges à caractère général sont estimées en légère hausse de moins de 2% par rapport au BP 2022. Cette hausse comprend le développement et une offre plus diversifiée des événements dans le cadre de la semaine Bleue.

Parmi les dépenses de fonctionnement, la masse salariale est comparable à celle de 2022, son évolution est essentiellement due à des éléments incompressibles tels que les changements de grades et d'échelons et au

lancement du projet Contrat local de Santé intercommunal.

- Le poste de coordinatrice du PRE est confié à un agent de la ville à raison de 0.5 ETP. Cette mission sera refacturée par la mairie au CCAS.

- Le CCAS a recruté un référent de parcours PRE de 2 à 16 ans en 2022.

- Un coordonnateur a été recruté dans le cadre du Contrat Local de Santé en intercommunalité avec les villes d'Oullins et de St Genis Laval. Le portage administratif est porté par Oullins, le financement sera partagé par l'ARS et les 3 communes, avec une clef de répartition au prorata du nombre d'habitants. Le CCAS de Pierre-Bénite participera à hauteur de 8.8% de 50 % du poste - soit une estimation de 7 500€.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux aides du CCAS envers les associations et les usagers.

Nous proposons également une augmentation de 1000€ pour les aides facultatives attribuées dans le cadre des commissions permanentes pour répondre aux besoins des administrés présentant une situation financière de plus en plus précaire,

Les besoins d'aides alimentaires d'urgence sont en augmentation du regard au contexte économique liée à l'inflation du coût de la vie et nous proposons de l'augmenter de 1 000 €.

- Les recettes

Les recettes prévues sont constituées pour partie d'un report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et des subventions dont la principale, pour deux tiers du montant, est versée par la commune.

De plus, l'aide métropolitaine dans le cadre de la convention pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA devrait être reconduite en 2023 pour un montant égal à l'année précédente, le taux d'accompagnements inscrit à la convention étant respecté.

Quant aux aides pour le Programme de Réussite Éducative, elles sont prévues dans la continuité de celles des années précédentes.

3. Perspectives/Projets sociaux :

Projet logement :

Dans un contexte où le logement social est un sujet en tension sur l'ensemble du territoire., nous souhaitons organiser des sessions d'information auprès des personnes afin de favoriser le dialogue et d'informer. Ce projet est un travail partenarial avec les bailleurs sociaux, la MDM et les autres acteurs du

territoire. Nous pensons organiser 4 sessions d'information dans l'année.

Aides aux associations :

Depuis de nombreuses années, un partenariat existe entre le CCAS et les associations implantées sur ou en dehors du territoire mais toujours œuvrant au service des Pierre-Bénitains. Qu'il s'agisse d'associations caritatives ou d'associations œuvrant dans des domaines telles que le handicap, l'inclusion numérique, (...), le CCAS oriente des personnes/familles vers elles pour agir en complément de l'accompagnement social.

Aussi, il est proposé de reconduire la ligne budgétaire d'un montant de 4 000€ pour répondre aux demandes de subventions de fonctionnement des associations et de reconduire la ligne de subvention au secours populaire de 1950€.

- Poursuite du développement des projets au service des « Aînés »

Le CCAS a souhaité poursuivre en 2022 l'action menée par l'UFOLEP d'ateliers de gymnastique adaptée et de nutrition. Mais en 2022, le CCAS s'est associé avec HCL dans le cadre du programme « Bien

sur ses jambes » du Professeur Bonnefoi. 20 séances ont eu lieu sur le dernier semestre. Ce projet a été entièrement financé par la conférence des financeurs et la Métropole.

L'action étant entièrement financée par le CCAS, c'est pourquoi nous souhaitons envisager une reconduction de l'action UFOLEP en engageant une nouvelle session complète au premier semestre 2023.

n°CCAS006DL2023

Le programme des actions à destination des aînés ont pu se réaliser. notamment, le séjour d'une semaine, la sortie d'une journée, le repas des aînés et la distribution des colis de fin d'année,

Afin de favoriser le bien-être, la lutte contre l'isolement et le maintien du lien social.

Il est proposé de reconduire le budget alloué les activités suivantes en faveur des aînés avec une augmentation pour le séjour et les sorties en raison de l'augmentation du coût du carburant: Aussi, une sortie à la journée sera remplacée par un temps festif dans le souci d'offrir une action au plus grand nombre et non qu'un petit groupe étant donnée le prix des sorties qui ne cessent d'augmenter.

- Le séjour d'une semaine,
- Une sortie d'une journée au printemps
- Les cinés-goûters en partenariat avec la MDP,
- Un temps fort
- Le repas de fin d'année,
- Les paniers de fin d'année.

Dans le cadre de la semaine bleue, en 2022, nous avons développé les manifestations au moment de la semaine bleue, En effet, nous avons étoffé les actions et mis en place pour la première année un salon ds seniors et des aidants.

Nous souhaitons reconduire cette action pour favoriser le lien entre les différents publics accompagnés par le CCAS et lutter contre la solitude des personnes.

Ainsi, cette année nous souhaitons poursuivre le développement du programme de la semaine bleue et reconduire des actions phares pour les inscrire sur au long terme comme :

- Le salon des seniors et des aidants en partenariat avec les services de la ville et les acteurs du territoire (information sur l'adaptation du logement au vieillissement, maintien à domicile, prévention , culture, des associations comme les petits frères des pauvres, Halte au répit, des ateliers sur la nutrition, sur le numérique, sur l'aménagement, de l'habitat...
- Une marche avec une visite guidée de la ville
- Un ciné goûter
- Un brunch

- **Projets en faveur des personnes isolées :**

Nous souhaitons mettre en place deux projets sociaux en faveur des personnes dites « isolées ». L'objectif de ces projets est de rompre l'isolement de ces personnes, ces actions s'inscriraient dans une démarche d'inclusion. Les projets seraient de réaliser deux manifestations permettant de créer du lien social et de favoriser l'estime de soi, en faveur des différents publics à savoir la jeunesse, les

personnes dites « isolées, et les personnes âgées » comme lors du brunch Pénance dans le cadre de la semaine bleue. Nous proposons :

- Un théâtre forum
- Atelier cuisine participatif

Nous solliciterons pour ces actions l'ensemble des partenaires (MEN, MDP, Service Jeunesse, jardin de Maguy), Aussi, nous souhaiterions mettre en place une réflexion sur l'emploi des actifs seniors afin de pouvoir proposer une offre de formation ou d'insertion professionnelle au-delà de 50 ans.

- Formation des Assistantes Sociales :

En 2022, peu de formations ont pu avoir lieu. Leurs missions exigent à se former régulièrement à la nouvelle réglementation en matière d'action sociale et à développer des compétences afin de faire face à un public de plus en plus en souffrance surtout dans cette période de crise sanitaire. Pour 2022, il serait souhaitable d'une formation sur les souffrances psychiques et pathologies mentales en lien avec la vulnérabilité sociale.

La seconde formation envisagée serait : « le logement d'abord : des repères pour agir » ; Une problématique quotidienne dès l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

- Poursuite de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) :

La poursuite des séances d'APP semble indispensable aux professionnels du social au regard des situations de plus en plus complexes qui se présentent au CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 voix **POUR** :

Donner acte au Président de l'organisation du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Le secrétaire de séance

Certifié,



Le président de séance,

slt prenom NOM

Jérôme MOROGE,
Président du CCAS,